



Formation 2018

Choisir ses statuts quand on s'installe seul

Une journée pour comprendre les tenants et les aboutissants des statuts sociaux, fiscaux et juridiques

1 jour, date à venir tout début avril

Programme :

- **les différents statuts sociaux** présentés par la MSA : quels sont les seuils pour chaque statut et comment ils sont calculés ; quels sont les droits ouverts ou non ; comment sont calculées les cotisations
- **les différents statuts juridiques** : quand on s'installe seul, on peut s'installer en individuel mais également en société pour faire entrer un associé non exploitant. Avantages et inconvénients
- **choisir entre la fiscalité au réel ou au micro-bénéfice agricole** : plafond, règle de calcul de l'imposition sur le revenu, compatibilité ou non avec certaines activités du champs agricole

Public : toute personne ayant une idée assez précise de son projet, ou tout jeune installer qui souhaite revenir en détails sur les statuts.

Intervenants : Conseiller de la MSA et Audrey Richez, juriste

Formation gratuite, prise en charge par le vivea, sous réserve d'éligibilité



Organisme de formation : ARDEAR du Centre
Animation de l'action : ADEARI
Association pour le Développement
de l'Emploi Agricole et Rural
24 rue des Ingrains
36 022 Châteauroux Cedex
02 54 61 62 41
animation.adeari@gmail.com

Avec le soutien de :

